

**REÇU**

Par Joncherey , 09:21, 04/02/2021

**LABORATOIRE DEPARTEMENTAL
VETERINAIRE ET D' HYDROLOGIE**
LABORATOIRE DU PAYS DE MONTBELIARD
**Rue de la Cornette - La Charmotte
25420 VOUEAUCOURT CEDEX**
**Analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire organisé par l'Agence
Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté**

*Unité de gestion	59	COMMUNAUTE COMMUNES SUD TERRITOIRE
*Installation	100	FAVEROIS
*Point surveillance	708	JONCHEREY
Commune prélèvement	JONCHEREY	
Destinataires	CLIENT	
Préleveur	CELOTTI Francis	*Date Prél 27/01/2021 *Heure Prél 08:50
Date début analyse	27/01/2021	Date Récept 27/01/2021 Heure Récep 13:00

RAPPORT D'ESSAI HY215-0405
Analyse de TYPE D1 ou P1
Numéro d'échantillon: 05-127
***Lieu exact prélèvement MAIRIE**
***Eau TRAITEE**
MESURES SUR SITE par le préleveur (Cofrac1-6554)

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
Référence Prélèvement		71536-21			
# Chlore libre	NF EN ISO 7393-2	0,15	mg/L	/	/
# Chlore total	NF EN ISO 7393-2	0,26	mg/L	/	/
Température		10	°C		25

Examen Bactériologique (Vesoul)

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Microorganismes à 22°C (68h)	NF EN ISO 6222	<1	/mL	/	/
# Microorganismes à 36°C (44h)	NF EN ISO 6222	1	/mL	/	/
# Spores anaérobies sulfite-réductrices	NF EN 26461-2	<1	/100 mL	/	0
# Coliformes	NF EN ISO 9308-1 (2000)	<1	/100 mL	/	0
# E.coli	NF EN ISO 9308-1 (2000)	<1	/100 mL	0	/
# Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	<1	/100 mL	0	/

Examen Chimique D1 (Vesoul)

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités Code de santé publique	
				Limites	Références
Aspect	Qualitative	normal			
Couleur	Qualitative	aucune			
Odeur	Qualitative	nulle			
# pH	NF EN ISO 10523	7,3	pH		[6.5 ; 9.0]
# T°C prise pH et conductivité	Détermination T°C v3	12,2	°C		
# Conductivité corrigée à 25 °C	NF EN 27888	433	µS/cm		[200 ; 1100]
# Turbidité	NF EN ISO 7027-1	<0,50	NFU		2.0
# Ammonium (NH4)	NF T 90-015-2	<0.05	mg/L		0.10

CONCLUSION GENERALE

L'eau prélevée respecte les exigences de qualité réglementaires pour une eau destinée à l'alimentation humaine pour les paramètres analysés - EAU CONFORME.

Dossier validé le 01/02/2021
 Imprimé le : 01/02/2021

Le Directeur du Laboratoire

P. LE HONG

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Ce rapport ne concerne que le(s) échantillon(s) référencé(s) ci-dessus. L'accréditation COFRAC atteste uniquement la compétence des laboratoires pour les essais ou analyses couvertes par l'accréditation identifiés par le symbole (#). Les commentaires et conclusions, autres que les comparaisons aux exigences de qualité, les avis simples sur la qualité de l'échantillon et normatifs, ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC. Ils ne sont accrédités que si tous les paramètres concernés le sont aussi. Les données fournies par le client/préleveur sont identifiées par le symbole *. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels qu'ils ont été reçus. Dans le cadre d'une amélioration continue, les résultats sont susceptibles d'être consultés par des évaluateurs du COFRAC. Les résultats provenant d'un prestataire externe rendus sous accréditation et inscrits dans le présent rapport sont couverts par l'accréditation de ce dernier.
 Références : Arrêté du 11 janvier 2007 (LQ et RQ des eaux brutes et eaux destinées à la consommation humaine) Annexe I et Arrêté du 4 août 2017. Pour déclarer ou non la conformité aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats (données disponibles sur demande).